

47



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

**L'hon. Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur**

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le jeudi 25 février 2010

**Quatrième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**

le jeudi 25 février 2010

13 h

Prière.

M^{me} Poirier (Rogersville-Kouchibouguac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Saint-Charles, d'Aldouane, de Richibucto, de Galloway, de West Galloway, de Saint-Louis et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 218.)

M. Steeves (Albert) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Riverside-Albert, de Hillsborough, de Beaver Brook, de Lower Cape, de Harvey, de New Horton, de Germantown, de Lower Coverdale et de Cape Enrage, qui appuient l'équité des possibilités éducationnelles pour les élèves du district 2, notamment ceux de l'école consolidée Riverside, et qui exhortent le gouvernement à donner à ces élèves l'égalité d'accès à l'immersion précoce en français. (Pétition 219.)

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Miramichi, de Chatham, de Dalhousie, de Baie-Sainte-Anne et des environs de ces agglomérations, qui appuient l'entente relative à Énergie NB. (Pétition 220.)

Il est unanimement convenu de permettre à M^{me} Poirier de faire une longue déclaration de députée en son dernier jour en fonction à titre de représentante de Rogersville-Kouchibouguac.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. Alward :

44, *Loi modifiant la Loi sur les services d'ambulance.*

M. Williams donne avis de motion 47 portant que, le jeudi 4 mars 2010, appuyé par M. C. Landry, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, les notes, les rapports, les études, les contrats, les ententes, la correspondance, en somme, toutes les informations, sous quelque forme que ce soit, que détient le gouvernement et qui concernent la récente décision de fermer la station d'ambulance de Clairville pour transférer ses activités à Fords Mills.

Sur la motion de l'hon. M. Byrne, appuyé par le premier ministre, il est résolu ce qui suit :

que la Chambre, à la levée de la séance le vendredi 26 février 2010, s'ajourne d'office au mardi 9 mars 2010, sauf que, si le président, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il puisse donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant dans cet avis la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'une ou l'un des vice-présidents le supplée pour l'application du présent ordre.

Conformément à l'avis de motion 44, M. Fitch, appuyé par M. Alward, propose ce qui suit :

attendu qu'aucun renseignement financier concernant la vente d'Énergie NB n'a été rendu public;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a voté contre une motion demandant la publication du contrat final au moins 30 jours avant la vente d'actifs d'Énergie NB;

attendu qu'il existe de nombreuses préoccupations quant à la dette d'Énergie NB qui demeurera impayée et à la capacité de l'entreprise de service public de rembourser cette dette après la conclusion de la vente de la plupart des actifs d'Énergie NB;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à soumettre au bureau du vérificateur général les documents financiers et juridiques qu'il détient avant la signature d'un contrat relatif à la vente proposée des actifs d'Énergie NB afin que ce fonctionnaire indépendant de l'Assemblée législative puisse examiner la vente proposée pour s'assurer que l'entreprise de service public ne se retrouvera pas avec une dette structurelle et des moyens limités, voire aucun, pour assurer le service de la dette après la conclusion d'une vente proposée des actifs d'Énergie NB.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M^{me} C. Robichaud, chargée de la vice-présidence, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion 44, mise aux voix, est rejetée.

Le débat reprend sur l'amendement de la motion 41 proposé par l'hon. M. Albert, appuyé par l'hon. V. Boudreau, dont voici le texte :

AMENDEMENT

que la motion 41 soit amendée comme suit :

dans le troisième paragraphe du préambule, par la suppression de tout ce qui suit « hiver » ;

dans le quatrième paragraphe du préambule, par la suppression de tout ce qui suit « olympiques » ;

par la suppression des cinquième et septième paragraphes du préambule ;

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, à « élaborer sans tarder un plan détaillé mettant à contribution toutes les parties prenantes en vue d'augmenter le financement », de « évaluer ses demandes de financement, ses niveaux de financement et ses priorités de financement » et par la suppression du point final ;

par l'ajout, après le paragraphe de la résolution, de ce qui suit :

« et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mettre en oeuvre le Plan sportif dès que possible. »

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Fraser, chargé de la vice-présidence, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M^{me} C. Robichaud, aussi chargée de la vice-présidence, reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, M. Jack Carr, appuyé par M. Holder, propose le sous-amendement suivant :

SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 41 soit amendé comme suit :

par la substitution, aux mots « évaluer ses demandes de financement, ses niveaux de financement et ses priorités de financement », de « faire intervenir les parties prenantes et à évaluer ses demandes de financement, ses niveaux de financement et ses priorités de financement » ;

dans le deuxième paragraphe de la résolution, par la suppression des mots « dès que possible ».

Le sous-amendement, mis aux voix, est adopté.

L'amendement amendé, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 41 amendée, dont voici le texte :

attendu que 125 000 personnes au Nouveau-Brunswick, ou le sixième de la population provinciale, font directement du sport comme athlètes, participants, entraîneurs ou officiels, ce qui ne comprend même pas le nombre de personnes qui participent à des activités récréatives ou de loisirs ;

attendu que le bulletin de santé annuel de la Fondation des maladies du coeur classe le Nouveau-Brunswick 10^e parmi les 13 provinces et territoires et que le taux d'obésité au Nouveau-Brunswick continue d'être le plus élevé du Canada ;

attendu que le Nouveau-Brunswick n'envoie aucun athlète aux Jeux olympiques d'hiver ;

attendu que le Nouveau-Brunswick est seul, parmi les provinces et territoires, à ne pas contribuer au Programme des partenaires olympiques ;

attendu que le gouvernement provincial est doté d'un plan intitulé *Plan sportif pour le Nouveau-Brunswick : Une journée*, qui recommande que le financement de base passe à 6 millions de dollars par année d'ici à 2011 ;

attendu que, selon l'Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie, chaque dollar investi dans le sport et les loisirs permet d'économiser 16,00 \$ en soins de santé de longue durée, sans parler des autres économies réalisées au ministère du Développement social, au ministère de l'Éducation, au ministère de la Justice et à d'autres ministères ;

attendu que la Saskatchewan, une province dont le profil démographique urbain et rural est très semblable, reçoit presque six fois plus de financement provincial que celui que reçoivent nos propres organismes sportifs ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement à faire intervenir les parties prenantes et à évaluer ses demandes de financement, ses niveaux de financement et ses priorités de financement du sport, des loisirs et de la vie active pour que, dans des budgets subséquents, un financement convenable puisse être fourni afin que la province rétablisse sa position sur la scène mondiale au chapitre du sport et afin d'accroître les possibilités de loisirs et de vie active pour les générations actuelles et futures de gens du Nouveau-Brunswick

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mettre en oeuvre le Plan sportif.

La motion 41 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Il est unanimement convenu de revenir à l'appel des déclarations de ministres.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

états de divulgation publique des 55 députés provinciaux pour l'année 2009	(24 février 2010) ;
<i>Main dans la main : Le bien-être à l'enfance des Premières nations du Nouveau-Brunswick</i>	(24 février 2010) ;
réponses aux pétitions 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197 et 198	(24 février 2010).